



COMMUNE DE BOFFLENS

SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL DU 30.10.2018

Selon l'ordre du jour suivant :

1. Appel
2. Assermentations s'il y a lieu
3. Lecture et acceptation du procès-verbal de la séance du 04 juin 2018
4. Préavis municipal 07/2018 « Arrêté d'Imposition 2019 »
5. Préavis municipal 08/2018 « Adoption du règlement communal sur le subventionnement des études musicales »
6. Présentation du nouveau projet de rénovation des RC 284-285
7. Communications de la Municipalité
8. Divers et propositions individuelles

M. Philippe Monnard (Président du Conseil) ouvre la séance à 20h00.

1. Appel

Le quorum de 23 est atteint. Il y a 30 présents, 11 absents et 2 personnes se sont excusées.

2. Assermentations s'il y a lieu

Aucune personne n'émet le désir de se faire assermenter.

3. Lecture et acceptation du procès-verbal de la séance du 04 juin 2017

Après lecture, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

4. Préavis municipal 07/2018 «Arrêté d'Imposition 2019 »

M. le Président, Philippe Monnard, passe la parole à M. le Syndic, Pierre-Alain Fiechter.

Ce dernier lit et commente le préavis municipal 07/2018.

M. Bernard Roellinger, rapporteur de la Commission de Gestion, lit le rapport de la Commission. Il propose au Conseil d'accepter le préavis et donc de maintenir le taux d'imposition actuel de 69% pour l'année 2019.

M. le Président, Philippe Monnard, donne la parole au Conseil.

M. François Pittet demande une spécification en ce qui concerne lesdites réserves. M. le Syndic, Pierre-Alain Fiechter et Mme Danièle Roussi, la Boursière, spécifient que la commune a tant bien des réserves financières que des réserves comptables.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président, Philippe Monnard, soumet au vote du Conseil l'arrêté d'imposition 2019. Le Conseil accepte à l'unanimité.

5. Préavis municipal 08/2018 «Adoption du règlement communal sur le subventionnement des études musicales »

M. le Président, Philippe Monnard, passe la parole à Mme Magalie Descombes, municipale. Elle spécifie au préalable qu'il s'agit d'une modification de l'article 6. Après la lecture du préavis municipal 08/2018, elle soumet au Conseil l'adoption du règlement communal modifié sur des études musicales.

M. Claude-Alain Sordet, rapporteur de la Commission des Règlements, lit son rapport et propose au Conseil d'accepter le règlement modifié.

M. le Président, Philippe Monnard, soumet au vote du Conseil le règlement modifié sur le subventionnement des études musicales. 1 avis contraire et zéro abstention, le Conseil accepte le règlement modifié.

6. Présentation du nouveau projet de rénovation des RC 284-285»

M. Christophe Mégroz, Municipal, présente le nouveau projet de la rénovation de la route cantonale 284-285, projet élaboré suite à la séance tenue à la grande salle. Avec les plans à l'appui, il spécifie que :

- que les trottoirs sont délimités par des lignes jaunes comme ils le sont actuellement.
- que au niveau du giratoire franchissable, le trottoir est infranchissable sauf là où un accès à une maison est nécessaire.
- que le projet inclut un deuxième passage piétons. L'acceptation de celui-ci reste incertaine.
- que les passages piétons sont équipés de lampadaires. Ce dispositif augmente la sécurité.
- que à 6 points, des potelets amovibles sont prévus. En hiver, ils seront enlevés pour permettre le déneigement par les machines.

M. le Président, Philippe Monnard, remercie pour la présentation et donne la parole au Conseil.

Daniel Besson demande des spécifications sur l'aménagement aux entrées du village depuis Agiez et Croy. Il questionne sur l'utilité du réaménagement des bacs à fleurs en place. M. Christophe Mégroz indique que des bordures surélevées sont créées. Les bacs à fleurs seront posés dessus. Un tel aménagement est plus propre et sécurisant. Pierre-Alain Fiechter illustre la future situation en référant à l'aménagement à Method.

M. Nicolas Descombes revient sur l'abandon du projet incluant les trottoirs surélevés et pose une question sur le choix des potelets amovibles. M. le Syndic, Pierre Alain Fiechter, rappelle qu'il y a eu une votation pour donner une direction au projet de la rénovation de la Route cantonale 284-285. Que cette votation démontre qu'une majorité des conseillers ne sont pas favorable à un trottoir surélevé. La forme du projet a été discutée longuement en amont et tient compte de la volonté de la majorité. La mise à l'enquête permettra de faire des oppositions.

Mme Corinne Barbay demande une spécification sur la transition du trottoir marqué en ligne jaune au trottoir surélevé la hauteur du giratoire. « Vu que le giratoire est franchissable, la situation change peu » explique M. Christophe Mégroz.

Mme Catherine Blaser se questionne sur les possibilités d'augmenter la sécurité par des marquages : différents coloris et lignes avec un effet optique de rétrécissement. Peu probable, M. Christophe Mégroz rappelle toutefois qu'après coup, une signalétique sur la route peut être envisagée.

M. François Pittet demande pourquoi il n'est pas certain qu'un deuxième passage piéton soit accordé. En vue de la situation de la route, un troisième passage piéton lui semblerait même préférable. M. Christophe Mégroz et M. le Syndic, Pierre Alain Fiechter, expliquent que le canton a instauré des règles. En effet, le nombre de passages est calculé en fonction du nombre d'habitants. Sur cette base, Bofflens n'a droit qu'à un passage. Toutefois, un deuxième a été demandé.

M. Nicolas Descombes questionne sur la sécurité de l'emplacement de l'arrêt de bus. M. Christophe Mégroz spécifie qu'il est presque au même emplacement que l'arrêt de bus actuel.

M. Bastien Brandt lance l'idée d'intégrer des feux pour sécuriser les passages piétons. M. Christophe Mégroz salue l'idée constructive. En revanche, il met en garde pour la charge financière qu'un tel équipement engendre. Sur la question du délai d'une réponse du canton, M. Christophe Mégroz indique que le projet a été envoyé. Vu qu'il n'y a pas de changements majeurs par rapport au précédent projet, une réponse devrait parvenir dans les mois prochains.

Le Conseil n'ayant plus de questions, M. Le président, Ph. Monnard, remercie monsieur Christophe Mégroz pour la présentation.

7. Communications de la Municipalité

M. le Syndic, Pierre Alain Fiechter, a trois communications :

En premier lieu, il rappelle que la municipalité a reçu une lettre anonyme d'un habitant complimentant leur travail. La note positive affichée au pilier public a incité un autre habitant à faire une lettre à la préfète. Dans cette lettre, il questionne l'authenticité de la lettre. La municipalité déplore l'action de ce citoyen et assure que la lettre anonyme fut belle et bien écrite par un habitant et non pas par la municipalité. Il appelle à un dialogue ouvert et franc.

Puis, au sujet de la Police des constructions, il rappelle qu'il est nécessaire que tous respectent les règles. Les dispenses d'enquêtes se font en effet avant et non pas après les travaux. Un aménagement sur la commune ne peut pas être fait sans demande.

Finalement, il rappelle qu'il est normal que la commune offre uniquement un verre d'amitié au dernier Conseil de l'année.

Sur le sujet de la Police des constructions, M. Christophe Mégroz annonce qu'un nouveau formulaire est ajouté sur le site. Il s'agit d'un document pour la mise en place d'échafaudages. S'il y a des travaux avec échafaudages, il faut remplir cette demande. Ce, même avec une dispense d'enquête.

M. Renaud Besson évoque la cause du dérangement constaté en matière d'approvisionnement d'eau potable. Il indique qu'il s'agissait d'une fuite au niveau du capteur. Puis, il annonce que les discussions sur le réservoir intercommunal n'avance pas. Agier et Arnex mettent les pieds au mur.

8. Divers et propositions individuelles

M. le Président, Philippe Monnard, demande le code d'accès pour le site de Bofflens. Les précédents pv ne sont plus en ligne. Le code d'accès de l'ancien secrétaire, Gabriel Baltariu, ne fonctionne plus. M. le Syndic, Pierre Alain Fiechter indique qu'il y a eu un problème de piratage et qu'un nouveau code d'accès devrait être disponible auprès de l'informaticien.

Il rappelle également que le nouveau règlement sera imprimé pour ceux qui le souhaitent et disponible sur le site.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président, Philippe Monnard, termine la séance à 21:09.

Le Président du Conseil :

La secrétaire :

Ph. Monnard

I. Debruyne